

Plaintes pour escroquerie et abus de confiance déposées contre la sénégalaise Hapsatou Sy...

écrit par Christine Tasin | 23 septembre 2018



Elle a bien fait d'ouvrir sa grande gueule pour se faire de la pub... Cela fait remonter à la surface une affaire datant de 2013... Je ne sais pas si les plaintes sont toujours en cours ou si les procès ont eu lieu. En tout cas cela signale en passant qu'il y a quelques cadavres dans ses placards.

Peut-être qu'en agressant Eric Zemmour elle espérait attirer l'attention de Macron et obtenir qu'il efface l'ardoise de 3 millions que ses entreprises avaient générée en 2013 ?

En tout cas, cela fait parler ceux qui se sentent lésés, et c'est un euphémisme, par la [Sénégalaise](#) de service qui, quel hasard, se déclare "fan de Brigitte Macron"..



Le chef d'entreprise Hapsatou Sy, propriétaire de la société Beauty revolution international (le nom dit son amour de la France et du français, d'ailleurs...) et de ses filiales a créé un "mouvement" , "100 femmes ont décidé de changer leur vie", permettant à ces 100 femmes regroupées sur facebook de rejoindre son entreprise comme franchisées, avec, quand même, un apport de 70 000 euros... leur promettant formation, aide...

Les malheureuses !

Si on en croit les articles ci-dessous et le témoignage de l'une de ces franchisées, Hapsatou Sy pratique l'adage "ma gueule d'abord". Elle a laissé ses franchisées se débattre toutes seules avec des magasins ne marchant pas... laissant ses franchisées s'enfoncer financièrement.

Résultat : liquidation judiciaire pour les dits magasins et plainte contre Hapsatou Sy pour escroquerie et abus de confiance...

Et c'est cette bonne femme qui veut porter plainte contre Eric Zemmour...

L'affaire et les articles datent de 2013 :

Communiqué : Hapsatou Sy abandonne ses succursales. Que deviendront les franchisés ?

Dans un communiqué reçu ce 25 septembre 2013, HAPSATOU SY annonce la fermeture de ses espaces de beauté et décide de se consacrer à ses propres gammes de produits cosmétiques et capillaires.

Après 8 ans de développement, Hapsatou Sy déclare s'être jointe à l'administrateur judiciaire, ce mercredi 25 septembre 2013, pour demander la conversion du redressement judiciaire de la société Beauty Revolution International en liquidation judiciaire.

[...]

Note d'AC Franchise : Ce communiqué ne dit pas un mot des franchisés qui ont dû fermé et veulent porter l'affaire devant la justice. Nous attendons d'en savoir plus.

<https://ac-franchise.com/article/communique-hapsatou-sy-abandonne-ses-succursales-que-deviendront-les-franchises>

C'est par la **publication d'une lettre qu'elle a rédigée**, qu'elle veut faire connaître la vérité sur la situation de sa société, les difficultés qui ont conduit à cette procédure judiciaire et faire connaître son histoire.

Résumé de la lettre de Hapsatou Sy (14mars 2013) :

Avec son **projet «100 femmes ont décidé de changer de vie'**, programme de franchise solidaire, la société Beauty Révolution International' a connu un développement trop rapide et de lourds investissements. Le concept était d'aider les femmes, sans connaissance importante de base, désireuses de changer de vie, de se lancer dans l'entrepreneuriat. **Leur était alors proposé : un financement à taux zéro, une formation et un apprentissage pour devenir entrepreneur.**

La mise en pratique s'est alors révélée très compliquée, même si la théorie était prometteuse. **Tout le monde n'a pas les qualités nécessaires pour entrer dans le monde de l'entrepreneuriat**, et le temps nécessaire à consacrer aux clients prenait le pas sur le temps de formation, ce qui fait que la qualité du service s'en est ressentie.

En février 2012, Hapsatou Sy a alors décidé de mettre un terme à ce projet, consciente des difficultés humaines conséquentes à cette décision. Ce fut la fin d'un rêve pour beaucoup de femmes, une sensation d'échec et de perte de temps. Si la décision n'avait pas été prise, l'échec aurait été plus douloureux avec des conséquences financières bien plus dramatiques.

La perte financière de la société s'élève à trois millions d'euros. Il a fallu également reconquérir une certaine clientèle qui avait été parfois pénalisée par le manque d'expérience de certaines franchisées de l'enseigne.

Hapsatou Sy comprend la colère de quelques personnes, et elle reconnaît avoir sous-estimé le temps, les moyens et l'énergie nécessaires pour transformer et accompagner des personnes et leur permettre de devenir entrepreneur.

Elle précise également, que l'origine des difficultés de son entreprise fait suite à une résiliation, par la société Generali, d'un bail situé avenue de l'Opéra à Paris, en mars 2010. Le préjudice subi par Hapsatou Sy s'élève, d'après un expert auprès de la cour d'appel, à trois millions d'euros. La bataille judiciaire est toujours en cours.

<https://ac-franchise.com/article/redressement-judiciaire-pour-la-franchise-beauty-re>

Affaire Hapsatou Sy : des franchisés auraient déposé plainte pour escroquerie et abus de confiance

mercredi 20 mars 2013, par **Aline Gérard**

La publication d'un article sur le redressement judiciaire de la société Beauty revolution international et de ses filiales (structures de la chef d'entreprise Hapsatou Sy) a suscité de nombreux commentaires sur ce site. La rédaction de Courriercadres.com donne la parole aux différents protagonistes. Suite aux réponses à nos questions apportées par Hapsatou Sy le 18 mars, l'une de ses anciennes franchisées a souhaité s'exprimer, pour faire entendre sa voix et celle de ses consœurs. Une plainte pour escroquerie et abus de confiance serait en cours.

"Se retrouver à laver notre linge sale en public nous dépasse, nous ne sommes pas des stars en devenir. À titre personnel je préfère l'anonymat, mais aujourd'hui nos honneurs ont été salis !", souligne une ancienne franchisée d'Hapsatou Sy. *Nous n'acceptons plus de rester silencieuses.*" C'est en mai 2011 qu'elle a créé sa structure pour exploiter le concept Ethnicia, dans le quartier des Halles, à Paris. Elle fait partie des créatrices du Groupe Facebook "100 femmes ont décidé de sauver leur vie", faisant écho au programme lancé par Hapsatou Sy "100 femmes ont décidé de changer leur vie". Ce dernier avait pour objectif de permettre à des femmes de rejoindre le réseau comme franchisées, avec des aides spécifiques.

En liquidation

Mais depuis le 13 mars dernier, la société de la franchisée des Halles a été placée, à sa demande, en liquidation judiciaire. *"Il fallait stopper l'hémorragie, je ne vais pas attendre d'atteindre les 766 000 euros de déficit à l'Urssaf pour me mettre en liquidation. Nous ne sommes pas stupides, mais aujourd'hui mes salariés sont au chômage. C'est dommage que cela finisse de cette manière mais c'est comme ça".*

Plainte en cours

C'est la justice qui devra se prononcer sur le fond de ce dossier complexe et sur les responsabilités des différents protagonistes dans cet échec. La franchisée précise cependant avoir cherché depuis juin 2012 à régler la situation "proprement" et à sortir de cette affaire à l'amiable, à huis clos. *"Les démarches amiables n'ont*

jamais abouti. Je lui ai communiqué tous les documents pour lui transmettre ma société pour 1 euro symbolique, même cela elle ne le fait pas". Elle parle d'un "acharnement" qu'elle ne s'explique pas. Elle précise également avoir déposé "une plainte pour escroquerie et abus de confiance" à la demande du Procureur de la République, avec d'autres franchisées. À ce jour, ce document ne nous a pas été transmis. L'affaire est en cours. La rédaction vous tiendra informés des suites de ce dossier.

<http://officieldelafranchise.fr/actualites/lactualite-vue-par-la-redaction/affaire-hapsatou-sy-des-franchises-auraient-depose-plainte-pour-escroquerie-et-abus-de-confiance-20032013>